

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2016

Convocation : 22 Mars 2016

LE MARDI VINGT NEUF MARS DEUX MIL SEIZE, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, PICHARD Guillaume, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric

Absents excusés : M. SEILLE François, Mme CORDEAU Marie-Odile,

Pouvoirs : M. SEILLE François à Mme BAUER Frédérique

Mme CORDEAU Marie-Odile à M. BODA Roland

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. Guillaume PICHARD est élu secrétaire de séance.

1 - Le point sur les travaux :

. Système de désodorisation au poste de relevage de la rue de la République
L'installation est terminée et bien intégrée au site. L'efficacité reste à vérifier aux beaux jours, en période de forte chaleur.

M. le Maire remercie M. PINGUENET pour avoir mené à bien cette mission.

. Station d'épuration : Examen du devis de réparation des biodisques

Le devis des Ets Robert de Voves est validé pour un montant HT de 8 939,76 € soit 10 727,71 € TTC. L'entreprise devrait intervenir semaine 14.

2 - Vote du Compte Administratif et Budget Primitif principal

2-1 Approbation du Compte Administratif 2015

Les résultats du Compte Administratif 2015 ont été examinés lors de la Commission des finances du jeudi 24 mars 2016.

Sous la présidence de M. Michel VEILLARD, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2015 en concordance avec le compte de gestion du Percepteur.

Les résultats de l'exercice sont :

en section d'exploitation un excédent de 970 879,17 €

en section d'investissement un déficit de 138 043,29 €

dont Dépenses reportées : 36 476 €

dont recettes reportées : 38 285 €

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 834 644,88 €

- R 001 : déficit d'investissement reporté : 138 043,29 €

Dépenses reportées : 36 476 €

Recettes reportées : 38 285 €

- R 1068 : comblement du déficit : 136 234,29 €

2-2 Vote du Budget 2016

. Examen du BP 2016.

En Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement restent stables, la subvention d'exploitation pour le budget de l'assainissement est intégrée pour 30 000 €.

Les autres subventions accordées aux Associations de la Communes et autres organismes sont reconduites.

La subvention pour le CCAS est portée de 3 800 € à 6 300 € pour permettre le paiement des participations de la commune, aux mises aux normes des systèmes d'assainissement individuels dans les hameaux.

Les recettes :

. Depuis 2008, le reversement par la CCBV au bénéfice de la commune pour charges et recettes transférées, est de 56 391 €.

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 1987 :

Taxe d'habitation : 7,18 % - Taxe foncière sur les Propriétés Bâties : 9,50 % - Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : 16,53 %

. Le produit attendu pour 2016 s'élève à 166 623 €.

Les dotations de l'Etat n'étant pas encore connues, il a été inscrit un chiffre inférieur de 15 % par rapport à l'année dernière, compte tenu du fait que la fusion avec les communes voisines n'a pas eu lieu.

M. le Maire souligne que le résultat de l'exercice diminue chaque année et risque de diminuer encore à l'avenir, notamment si la taxe de fortage était remise en cause.

La taxe qui rapporte environ 180 000 € par an, n'est pas forcément pérenne. Il est possible que lors de la fin en 2020 de la DSP passé avec VALORYELE, cette taxe ne soit pas reconduite. Il faudra également abonder le budget de l'assainissement si l'on ne veut pas augmenter les tarifs.

Malgré la baisse des dotations, le montant de la réserve s'élève à 927 588 €, du fait des rentrées de toutes les subventions octroyées pour les Investissements et l'emprunt contracté pour les travaux de la place St Martin, diminuant de beaucoup le besoin de comblement de la section d'investissement par le prélèvement en fonctionnement.

M. le Maire donne le détail des investissements prévus par la commission des finances :

COMMISSION DES FINANCES DU 24 MARS 2016 PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2016			
Compte	Libellé compte	Reports	Proposé
001	Déficit 2014 reporté		138 043,00
16	Capital des emprunts		22 868,00
202	Révision PLU		3 000,00
2031	Frais d'Etude Intérieur de l'Eglise		3 500,00
2031	Etude ADAP		10 000,00
2031	Etude création nouveau cabinet médical		6 500,00
204	Participation acquis. terrain gendarmerie Voves		2 182,00

215101	Borne WIFI Bibliothèque		5 000,00
215101	Site Internet Commune		5 000,00
2111	Acquisitions terrains + frais notariaux	1 435,00	10 955,00
2111	Réservation terrain Résidence Grenier à Blé + fais notariaux		36 000,00
21568	Aménagement de la mare rue d'Orléans + Honoraires divers		213 000,00
21578	Matériel et outillage servi. Technique		10 000,00
2158	Equipement divers (panneaux, barrières, barnum)		10 000,00
2162	Fonds de livres bibliothèque		2 000,00
2181	Réalisation 1 Phase ADAP - Aménagements divers		20 000,00
2184	Equipement salle des 4 Vents		7 000,00
2184	Equipement bureau mairie		2 000,00
231309	Réfection de la sacristie		5 000,00
2313	Réfection toiture annexe Salle Ferron		10 000,00
2313	Grosses réparations Moulin		2 000,00
2313	Travaux sur bâtiments (Suite ADAP)		20 000,00
231507	Enfouissement Réseau électrique RD 132		11 000,00
2315-14-15-16	Voirie Passage du Four/ rue de la République + Honoraires	35 041,00	
2315-17	Voirie Rue de la République/ Rue de Chartres + Honoraires		147 000,00
		36 476,00	702 048,00
			738 524,00

Le Conseil approuve les inscriptions budgétaires d'investissement telles que proposées par la Commission.

Le Conseil Municipal, approuve et vote le Budget Primitif 2016 équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 1 462 444 € - en section d'investissement à 738 524 €

3 - Vote des Comptes Administratifs et Budgets Primitifs eau et assainissement

BUDGET DE L'EAU 2016

3-1 Approbation du Compte Administratif 2015

Les résultats du Compte Administratif 2015 ont été examinés lors du dernier conseil.

Sous la présidence de M. Michel VEILLARD, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2015 en concordance avec le compte de gestion du Percepteur.

Les résultats de l'exercice sont :

- en section d'exploitation, un excédent de 28 100,11 €
 - en section d'investissement un excédent de 60 928,13 €
- Crédits reportés : 45 674,00 €

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 001 : excédent d'investissement	:	60 928,13 €
- R 002 : excédent de fonctionnement reporté	:	28 100,11 €
- R 1068 : comblement du déficit	:	sans objet

3-2 Vote du budget 2016

. Examen du BP 2016

Après examen du budget, les tarifs sont maintenus ainsi que les bases de calcul pour l'achat (40 000 m³) et la vente de l'eau (30 000 m³).

Le Conseil Municipal, approuve et vote le Budget Primitif 2016 équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 110 255 € - en section d'investissement à 92 702 €.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2016

3-3 Approbation du Compte Administratif 2015

Les résultats du Compte Administratif 2015 ont été examinés lors du dernier conseil.

Sous la présidence de M. Michel VEILLARD, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2015 en concordance avec le compte de gestion du Percepteur.

Les résultats de l'exercice sont :

en section d'exploitation un excédent de : 59 117,39 €

en section d'investissement un excédent de : 184 467,18 €

Crédits reportés : 180 000 €

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 002	: excédent de fonctionnement reporté	:	59 117,39 €
- R 001	: excédent d'investissement reporté	:	184 467,18 €
- R 1068	: comblement du déficit	:	sans objet

3-4 Vote du Budget 2016

. Examen du BP 2016

La base de calcul pour la vente de l'eau assainie est estimée à 16 000 m³. Afin de prévoir l'avenir et maintenir les tarifs actuels, une subvention d'exploitation de la commune est inscrite au budget de l'assainissement pour 30 000 €.

Le Conseil Municipal, approuve et vote le Budget Primitif 2016 équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 170 246 € - en section d'investissement à 235 851 €

4 - Planning d'exécution des Investissements 2016

◆ Travaux de voirie :

. Travaux de voirie de la rue de la République et de la rue de Chartres :

Le projet étant bouclé, on peut passer à la phase de la mise en concurrence.

Le Conseil approuve et décide de lancer la mise en concurrence par procédure adaptée.

. Aménagement de la mare de la Rue d'Orléans :

Le devis de maîtrise d'œuvre du Cabinet Gilson s'élève à 11 890,00 € HT soit 14 268,00 € TTC. Le Conseil valide ce devis.

Une réunion avec Mme Montceau du Cabinet Gilson a lieu demain matin pour définir précisément les travaux.

D'ores et déjà, le Conseil décide de lancer la mise en concurrence par procédure adaptée pour la réalisation des travaux en septembre.

. Avant-projet de réfection du réseau d'eau potable à OSSONVILLE :

Avant de programmer les travaux de réfection du réseau d'eau à Ossonville, DIF CONCEPTION sera missionné pour établir un avant-projet.

Le devis de Maîtrise d'Oeuvre pour l'Avant-Projet (AVP) s'élève à 1 170 € HT soit 1 404 € TTC. Le Conseil valide le devis pour cette prestation.

♦ Autres Travaux :

. Projet de construction d'un cabinet médical :

Le Conseil ayant entériné le concept d'un nouveau cabinet médical, à la résidence du Grenier à blé, et M. le Maire ayant rencontré le médecin actuel, le Conseil propose de lancer l'étude de ce projet. Un architecte sera contacté pour proposer une ébauche.

M. le Maire contactera la SAEDEL afin de connaître la procédure à suivre pour l'acquisition du terrain.

. Pancartage des entreprises de la Commune :

Une commission composée de Messieurs PINGUENET, VEILLARD, ORSINI, BESNARD, BILLON est créée pour l'étude de la mise en place d'un pancartage sur la commune afin d'améliorer la localisation des entreprises.

. Ouverture de la deuxième zone 1AU

Compte tenu qu'il n'y aura bientôt plus de terrain communal de libre dans la résidence du Grenier à blé et dans la rue du jubilé, M. le Maire s'interroge sur la pertinence d'ouvrir la 2^{ème} zone classée en 1UA derrière la résidence de la Vigne.

Le Conseil lui confie :

- Dans un premier temps, la recherche d'informations sur l'ouverture de cette 2^{ème} zone par rapport au PLU actuel.
- Dans un deuxième temps, la reprise de contact avec les propriétaires des terrains.
- De prendre contact avec la SAEDEL pour étudier l'assistance qu'elle pourrait apporter

5 – Etude de devis

. Site Internet de la Commune :

M. le Maire informe de la rencontre en date du 18 mars dernier, entre M. PINON, Mme BAUER, et lui-même pour étudier la refonte du site internet de la commune.

Après avoir indiqué ce qu'il faut modifier, et moderniser, M. PINON de CAPTUSITE propose un devis qui s'élève à 4 010 € HT soit 4 812 € TTC.

Le Conseil valide ce devis et la poursuite de ce projet.

. Petit matériel technique :

Le Conseil approuve :

. l'acquisition d'un lot de 25 barrières de sécurité pour un montant de 930 € HT soit 1 116 € TTC

. l'acquisition de 2 barnums de 5 m x 8 m (pour un montant non défini, mais aux alentours de 2 600/3 000 € l'unité)

6 - Fusion des 3 Communautés de Communes de Voves, Janville, Orgères : avis des Communes relatif au projet de périmètre défini par arrêté préfectoral.

M. le Maire rappelle qu'en décembre, le Conseil a approuvé le projet du nouveau schéma Départemental de coopération Intercommunale du fait de l'appartenance de la commune à la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne qui doit se regrouper avec les communautés de communes de Janville et Orgères, modifiant ainsi leurs périmètres.

La procédure comporte 5 étapes :

Etape 1 - arrêté relatif au projet de fusion

Etape 2 - notification de l'arrêté aux COM.COM et aux Communes membres

Etape 3 - 75 jours pour les communes pour se prononcer sur l'arrêté à compter du 9 février

Etape 4 - 75 jours pour les COM. COM pour se prononcer

Etape 5 - Elaboration des statuts du nouvel EPCI pendant ce délai de 75 jours

Les étapes 1 et 2 étant réalisées, il s'agit maintenant pour les Communes de se prononcer sur l'arrêté préfectoral du 9 Février 2016 entérinant le projet de périmètre de fusion des 3 Communautés, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal dans la suite logique de son 1^{er} avis favorable, donne un avis favorable à l'arrêté préfectoral.

7 - Projet Eolien sur Santeuil : décision du Conseil de se raccrocher à ce projet.

M. le Maire rappelle :

- que le Conseil Municipal de SANTEUIL a validé l'implantation d'un parc éolien de 4 machines sur son territoire. Lors de son étude préliminaire JPEE a établi selon des critères précis les zones dans lesquelles, il pouvait être implanté des machines.

Il s'avère qu'un secteur entre Santeuil, et les hameaux d'Ossoville/Ensonville et l'Orme (Commune de Boisville) est susceptible de recevoir 2 machines car répondant à l'ensemble des règles nécessaires à l'implantation d'éoliennes.

- qu'il avait proposé au Conseil de réfléchir à l'opportunité de se raccrocher au projet de SANTEUIL et de se prononcer à la prochaine séance du conseil.

Par conséquent, après débat, le Conseil Municipal décide par 8 voix POUR et 7 CONTRE, de s'associer à la Commune de SANTEUIL, pour l'étude de l'extension sur Ouarville d'un parc éolien.

M. le Maire précise que l'avis du Conseil d'OUARVILLE est nécessaire, mais que la décision définitive d'implantation ou non d'éoliennes revient aux propriétaires des terrains sur lesquels sont envisagées ces implantations.

8 - Questions diverses

. Le point sur les ventes de terrain du Grenier à Blé et rue du Jubilé:

M. le Maire informe :

. lots 2 et 4 : les ventes sont confirmées.

. lot 5 : une demande de réservation jusqu'en fin d'année a été déposée.

(Le Conseil donne son accord pour donner un délai de réservation).

. lot 1 : sera acheté par la commune en vue d'un projet de construction d'un cabinet médical.

Pour le terrain de la rue du Jubilé, le futur acquéreur étudie ses possibilités.

. Le point sur la fête du 5 juin :

L'organisation est en cours. Cette journée sera conçue de la manière suivante :

- Repas sous tentes : au menu : cochons à la broche.
- Après-midi : jeux anciens divers : tir à l'arc, tir à la corde, autres

La communication relative à cette journée doit être faite avant le 15 avril.

Une réunion du Comité est prévue le 11 avril prochain.

TOUR DE TABLE :

- L'association du Tennis demande l'autorisation de mettre une boîte aux lettres sur le mur de la mairie afin qu'y soit déposé le badge d'entrée du terrain de tennis pour en faciliter la récupération par les adhérents du Club. Le Conseil donne son accord. A voir avec les Agents communaux.
- Relance de M. Colignon pour l'installation de son stand de vente de légumes sur la place à côté du cabinet médical. Lui faire un courrier officiel lui donnant le feu vert (mail apparemment non reçu ?.....)

Séance levée à 23 h 05

Le prochain conseil est fixé au mardi 26 avril 2016.

Copie Intégrale,
Le Maire.